

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 JUILLET 2022**

<b>Numéro</b>	<b>14</b>
<b>Objet</b>	<b>MODIFICATION DES REGLEMENTS INTERIEURS DE LA GARE ROUTIERE, DE LA MAISON DU VELO ET DU MARCEL A VELO</b>
<b>Rapporteur</b>	<b>Olivier GIRARDIN</b>

Date de convocation et d'affichage : 01 juillet 2022

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h42.

**Nombre de membres**

- En exercice : 135
- Présents : 104
- Votants<sup>1</sup> : 122
- Quorum : 68

**Présents :** ABEL Jean-Pierre, BAGATTIN Mélanie, BAROIN François, BAUDOUX Bruno, BAZIN-MALGRAS Valérie, BEAUSSIER Jean-Marie, BETTINGER Sylviane, BEURY Loëtitia, BILLET André, BLANCHON David, BLASSON Christian, BOISSEAU Dominique, BRET Marc, BURRI Marie-Luce, BUTAT André, CASTEX Jean-Marie, CHALVET Marie-Ange, CHAMPAGNE Anicet, CHAMPAGNE Bernard, CHATEL Laurent, CHEVALIER Bertrand, CHOISELAT Emmanuel, COCHET Jean-Michel, CORNEVIN Jean-Pierre, COURTOIS Jean-Christophe, DAHDOUH Fadi, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHARBE Dominique, DELAITRE Guy, DESROUSSEAU Pascal, DRAGON Jean-Luc, DUCHÊNE Annie, DUQUESNOY Olivier, FINOT Patrick, FLEURET Dominique, FRAENKEL Stéphanie, GARIGLIO Elisabeth, GARNERIN David, GATOULLAT Marcel, GAUTHIER Anne-Sophie, GERARD Fabien, GESNOT Dany, GIRARD Marc, GIRARDIN Olivier, GOJJARD Pascal, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, GROSJEAN Patrick, GUILLAUMET Virginie, GUITTON Jordan, GULTEKIN Gulcan, GUNDALL Philippe, HANDEL William, HELIOT-COURONNE Isabelle, HENNEQUIN Virgil, HENRI Pascal, HIMEUR Aïcha, HIRTZIG Jack, HONORÉ Nicolas, HOUARD Bruno, HUBINOIS Alain, HUP Carole, JOUAULT Gervaise, LANDREAT Pascal, LANOUX Claudie, LE CORRE Marie, LEBECQ Jérémy, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, LEDOUBLE Catherine, LEMELAND Carole, LEMELLE Flavienne, LEPRINCE Didier, LEQUIEN Ombeline, LEROY Marie-Thérèse, LEYMBERGER Brigitte, MAGLOIRE Arnaud, MALARMEY Michelle, MANDELLI François, MARTY Rémy, MEIRHAEGHE Jean-François, MENNETRIER Nicolas, MOSER Alain, OUADAH Karima, POIVEZ Kevin, PORTIER-GUENIN Françoise, POTTIER Denis, RAGUIN Jacky, RENOIR Gilles, RESLINSKI Jean-François, ROBLET Bernard, ROUSSEAU Pauline, ROUSSELOT Nicole, SAINTON Michel, SAUVAGE Philippe, SEBEYRAN Marc, SOMSOIS Hervé, THIEBAUX Christelle, THOMAS Christine, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZAJAC Anna.

**Représentés :** BLASCO Thierry par CORNUMAND Agnès, FRAPIN David par FLINOIS Philippe, JOLLIOT Marie-France à BAZIN Etienne, NINOREILLE Francine par GROUX Benoît.

**Excusés et ont donné pouvoir :** BECARD Francis à BAROIN François, BLANCHARD Dominique à BILLET André, CHOMAT Christophe à MAGLOIRE Arnaud, DA ROCHA Katia à GUITTON Jordan, DRIAT Boris à SAUVAGE Philippe, DUSACQ Maxime à DELAITRE Guy, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, GAURIER Claude à GARNERIN David, GONCALVES José à SEBEYRAN Marc, KIEHN Patricia à HENNEQUIN Virgil, MARTINOT Bruno à DUCHÊNE Annie, MEIRHAEGHE Sonia à Guy DELAITRE, MONTAGNE Jean-Jacques à GARNERIN David, NONCIAUX-GRADOS Véronique à LANOUX Claudie, PAUWELS Cécile à Sylviane BETTINGER, QUINTART Sylvie à LEDOUBLE Catherine, RAYMOND Arnaud à MAGLOIRE Arnaud, TRESSOU Marie-Hélène à GUNDALL Philippe, VIARDOT Gaëlle à BOISSEAU Dominique.

**Excusés :** BOUDADI Rachida, DENIS Valéry, FARINE Bruno, GACHOWSKI Jacques, GAURIER Marlène, PETIT Christine, RICHARD Sophie, RICHARD Vincent, SERRA Frédéric, SIMON Éric, THIENOT Régis, VAN DE ROSTYNE Alain.

**Présent mais ne participe pas au vote :** CHAMPAGNE Anicet.

Nombre de votants	Non-participation	Suffrages exprimés		Abstention
		Pour	Contre	
122	01	122	0	0

**Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.**

<sup>1</sup> Présents + pouvoirs – non-participation

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 JUILLET 2022

### MODIFICATION DES REGLEMENTS INTERIEURS DE LA GARE ROUTIERE, DE LA MAISON DU VELO ET DU MARCEL A VELO

Annexes : projets de règlement intérieur des services Mobilités

#### **Exposé :**

Troyes Champagne Métropole met à disposition du public un service « La Maison du Vélo » situé en gare de Troyes et une annexe de remisage de vélos dénommée « VéloParc Ulbach » sise rue Louis Ulbach à Troyes. Le règlement fixant les conditions d'utilisation du service a été adopté par délibération n°14 du Conseil Communautaire du 8 avril 2021. Le règlement fixe les conditions et modalités d'accès et d'utilisation du service public communautaire de location et de consigne à vélos. Pour l'exploitation de ce service, la Communauté d'Agglomération a conclu un marché public avec la Société publique locale Troyes Parc Auto dont elle actionnaire.

L'agglomération troyenne propose aussi au public le service « Le Marcel à Vélo » qui est un dispositif de vélos à assistance électrique en libre-service, géré par Troyes Parc Auto et confié à la société HUMAN CONCEPT (Ecovelo), prestataire. Le règlement fixant les conditions d'utilisation du service a été adopté par délibération n°13 du Conseil Communautaire du 8 avril 2021.

Le service public de la gare routière de Troyes a été créé par délibération du Conseil Communautaire du 12 juillet 2019, Troyes Champagne Métropole étant Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), donc compétente pour organiser des services de transport public de personnes sur son ressort territorial. Pour l'exploitation de ce service, la Communauté d'Agglomération a conclu un marché public avec Troyes Parc Auto.

Pour le développement de ces trois services publics de mobilité, Troyes Champagne Métropole va en confier l'exploitation à son exploitant historique de transport, la régie de Transport en Commun de l'Agglomération Troyenne (TCAT). La Communauté d'agglomération revoit les modalités de gestion de la gare routière et de ses services de mobilité douce et va transférer à la TCAT en juillet 2022 ses marchés publics conclus en 2019 ou 2020 avec Troyes Parc Auto. La TCAT devenant prochainement l'opérateur unique des mobilités au sein du périmètre communautaire, il convient de mettre à jour les trois règlements intérieurs de la Maison du vélo, du Marcel à Vélo et de la gare routière.

#### **Décision :**

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER les règlements intérieurs modifiés annexés ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant, à signer tout acte administratif, juridique et financier, à intervenir en application du présent exposé des motifs.**